

SEANCE DU 8 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix huit

Le huit février à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : Messieurs BILLON Claude; DUBRAUD Xavier; LEVÊQUE Richard; MASURE Bertrand; MOUTARD Michel; JACQUET Philippe; MARCHETTI Cyril; HUGEROT Florent; Mme DI FRUSCIA Claudine

Monsieur LORSUNG donne procuration à Mr DUBRAUD Xavier

Monsieur BILLON Claude a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Même Séance

ATTRIBUTION DU MARCHE TRAVAUX 2018 SUR LES CHEMINS RURAUX

Mme le Maire rappelle que la consultation a été engagée selon la procédure des marchés adaptés pour la désignation de l'entreprise qui devra réaliser les travaux 2018 sur les chemins ruraux

Elle expose :

- ↪ Qu'une consultation a été mise en œuvre par annonce légale sur le journal l'Est Eclair et par une mise en ligne du marché sur la plateforme du Conseil Général de l'Aube le 13 décembre 2017
- ↪ Que la parution sur l'Est Eclair s'est faite le 19 décembre 2017,
- ↪ Que la date de remise des offres était prévue le 30 janvier 2018 à 16 h 30.
- ↪ Que 4 entreprises ont présenté une offre pour ce projet (3 plis papier et une offre dématérialisée)
- ↪ Que l'ouverture des plis s'est déroulée le 8 février 2018 à 20 h 00 en Mairie de POLISY,
- ↪ Qu'il a été élaboré un classement par la personne publique,
- ↪ Que l'entreprise SARL DOSSOT Frères, au regard des éléments du règlement de la consultation, a présenté l'offre jugée la mieux disante.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

DIT que les crédits sont prévus au budget.

AUTORISE Madame le Maire à signer un marché avec l'entreprise **SARL DOSSOT Frères**, pour un montant de 558 299.00€ H.T. soit 669 958.80 € T.T.C. et tous les documents et les pièces nécessaires pour mener à terme cette opération et notamment le marché des travaux.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an sus dits et ont signé au registre les membres présents.

Même Séance

ATTRIBUTION DU MARCHE TRAVAUX DE VOIRIE 2018 A POLISY

Mme le Maire rappelle que la consultation a été engagée selon la procédure des marchés adaptés pour la désignation de l'entreprise qui devra réaliser les travaux 2018 Travaux de voirie 2018 à POLISY

Elle expose :

- ↪ Qu'une consultation a été mise en œuvre par annonce légale sur le journal l'Est Eclair et par une mise en ligne du marché sur la plateforme du Conseil Général de l'Aube le 06 décembre 2017
- ↪ Que la parution sur l'Est Eclair s'est faite le 13 décembre 2017,
- ↪ Que la date de remise des offres était prévue le 19 janvier 2018 à 11 h 30.
- ↪ Que 6 entreprises ont présenté une offre pour ce projet (3 plis papier et trois offres dématérialisées)
- ↪ Que l'ouverture des plis s'est déroulée le mardi 24 janvier 2018 à 18 h 30 en Mairie de POLISY,

- ↪ Qu'il a été élaboré un classement par la personne publique,
- ↪ Que l'entreprise DELTA TP, au regard des éléments du règlement de la consultation, a présenté l'offre jugée la mieux disante.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
RETIENT l'entreprise **DELTA TP** pour la réalisation des travaux de voiries 2018
DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

AUTORISE Madame le Maire à signer un marché avec l'entreprise, pour un montant de 117 159,50 € H.T. soit 140 591,40 € T.T.C. et tous les documents et les pièces nécessaires pour mener à terme cette opération et notamment le marché des travaux.

Même Séance

DON A LA COMMUNE

Mr et Mme DUBRAUD Xavier ont souhaité faire un don d'un montant de 240 €, lequel couvre les frais de transport par car engagés pour se rendre au Val Moret à Magnant à l'occasion du repas des aînés 2017.

Même Séance

EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE POUR UN LOCAL TECHNIQUE SITUE ROUTE DE BUXEUIL.

Madame le Maire indique que la commune a construit un local technique au-delà du réseau électrique existant.

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau public de distribution d'électricité pour la desserte de ce bâtiment, route de Buxeuil. Ces travaux d'extension incombent au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA), auquel la commune adhère.

Aux conditions actuelles et en application des délibérations n°8 du 4 mars 2016 et n°8 du 22 décembre 2017 du Bureau du SDEA, la contribution financière demandée par le Syndicat à la commune est estimée à : 2 914,89 Euros.

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1°) DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité définis ci-dessus par Madame le Maire.

2°) S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°8 du 4 mars 2016 et n°8 du 22 décembre 2017 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 2 914,89 Euros.

3°) S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

Même Séance

EXTENSION COORDONNEE DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES PUBLIC POUR UN LOCAL TECHNIQUE SITUE ROUTE DE BUXEUIL

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir l'extension coordonnée du réseau de communications électroniques au réseau public de distribution d'électricité pour un local technique situé route de Buxeuil.

Ces travaux d'extension incombent au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) auquel la commune adhère et a prévu, selon les instructions de la Municipalité, les travaux suivants :

- ↪ L'ouverture de 25 m de tranchée,

- ↪ La pose du génie civil pour le réseau de communications électroniques comprenant 70 m de tuyau Ø 45 et d'une boîte de branchement.
- ↪ Aux conditions économiques actuelles et en application de la délibération n°22 décembre 2017 du Bureau du SDEA, la contribution financière demandée par le Syndicat à la commune pour ces travaux est estimée à 1 520,00 Euros (1).

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote :

Pour	Contre	Abstention
10	1	0

1) DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité définis ci-dessus par Madame le Maire.

2) S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, établi dans les conditions de la délibération n°12 du 22 décembre 2017 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 1 520,00 Euros.

3) S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DES AGENTS ET DU MATERIEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BARSEQUANAIS EN CHAMPAGNE

Madame le Maire expose au Conseil municipal que lors du Conseil Communautaire en date du 6 décembre 2017, il a été décidé par délibération 118/2017 de mettre ponctuellement les agents intercommunaux et le matériel intercommunal à disposition des communes membres de la communauté de communes du Barséquanais en Champagne (CCBC).

Le tarif de la mise à disposition varie en fonction du matériel et de la durée demandés et est fixé comme suit pour l'année 2018.

Mise à disposition	Tarif
Agent seul	16,00 € / heure
Agent et broyeur à végétaux	70,00 € / 3h30 (déplacement inclus)
Agent et autres matériel d'entretien	60,00 € / 3h30 (déplacement inclus)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la convention proposée,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

Même Séance

ACHAT TABLE A LANGER PLIABLE MURALE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter une table à langer pliable murale et que celle-ci soit installer dans les WC handicapés.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

ACCEPTE à la majorité,

Pour	Contre	Abstentions
9	1	1

Même Séance

BLASON DES ARMOIRIES DE POLISY POUR LOCAL TECHNIQUE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal que soit apposé sur la façade en maçonnerie du local technique, le blason des armoiries de POLISY.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité,

Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

Même Séance

QUESTIONS DIVERSES

Le Carnaval des écoles de Bellevue défilera à Polisy l'après-midi du vendredi 23 mars 2017.

Monsieur Alan Mory, nouveau Garde-Chasse, s'est fait connaître en Mairie.

La TNT changera ses fréquences le 27 Mars 2018

Suite aux récentes inondations, Madame le Maire a adressé à la Préfecture un courrier demandant que la Commune soit reconnue en CAT NAT.

POLISY compte 197 habitants (recensement de la population en vigueur au 1er janvier 2018).

Voeux de Mr BROSSARD et de Mr DEMONT (avec remerciement pour le magnum).

Monsieur BILLON Claude, 1er adjoint, félicite et remercie le Comité des Loisirs pour les décorations de Noël.

Monsieur DUBRAUD Xavier rappelle à Monsieur BILLON Claude son projet de réhabiliter le second lavoir. Il renouvelle son souhait de travailler à ses côtés sur cette proposition avec la mise en place d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Madame le Maire souhaiterait, en parallèle, que les sentes communales menant à La Laignes soient ouvertes pour compléter une offre touristique sur « POLISY, La Laignes, ses lavoirs communaux ».

Monsieur BILLON Claude propose que nous fixions un RDV avec Monsieur PITOIS Laurent pour l'équipement en matériel du local technique, la date restant à déterminer.

